

#### INFORMATION CONTACT - Tous les champs avec \* sont obligatoires

Raison sociale*	<input type="text"/>	Code client	<input type="text"/>
Adresse*	<input type="text"/>	Adresse de facturation (si différente)	
Case postale	<input type="text"/>	Code postal*	<input type="text"/>
Ville*	<input type="text"/>		
Pays*	<input type="text"/>	N° téléphone*	<input type="text"/>
Email*	<input type="text"/>		
Contact*	<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame	<input type="text"/>
Fonction*	<input type="text"/>	Email contact	<input type="text"/>
N° téléphone	<input type="text"/>	N° mobile	<input type="text"/>

À COMPLÉTER ET À ENVOYER DATÉ ET SIGNÉ à l'adresse suivante :

**Chaplin's World - Service Réservation**  
**Route de Fenil, 2 - 1804 Corsier sur Vevey**  
 ou par email à [sales@chaplinsworld.com](mailto:sales@chaplinsworld.com)

Date de la visite :	<input type="text"/>	Nombre de participants :	<input type="text"/>
Heure d'arrivée :	<input type="text"/>	Mode de transport :	
Je commence ma visite par :	<input type="checkbox"/> Chaplin's World	<input type="checkbox"/> Alimentarium	<input type="checkbox"/> Voiture <input type="checkbox"/> Autocar <input type="checkbox"/> Train <input type="checkbox"/> Bus <input type="checkbox"/> Autre

#### VOTRE VISITE COMBINÉE - Réservation obligatoire à partir de 15 personnes payantes, minimum 7 jours avant la date de visite.



	Tarif		Quantité	=	Total	
Adultes (à partir de 16 ans)	CHF 28.00	x	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	CHF
Jeunes (6-15 ans)	CHF 20.00	x	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>	CHF
Entrée gratuite*	CHF 0.-	x	<input type="text"/>	=	<b>OFFERT</b>	CHF
*1 adulte gratuit pour 20 personnes payantes						
<b>MONTANT TOTAL BILLETTERIE</b>					<input type="text"/>	CHF

Tous nos prix sont annoncés en TTC et sont établis sur la base du taux en vigueur à la date d'établissement de la brochure. Ils sont susceptibles d'être modifiés, notamment en cas de variation du taux de TVA ou des taxes applicables résultant d'une modification de la législation suisse. Tarifs applicables au 09.01.2022 au 31.12.2022 et soumis à nos conditions générales de vente disponibles au verso.

#### OPTION DE RESTAURATION - Hors facturation Chaplin's World



Nous vous proposons deux possibilités de restauration:

- **Café-restaurant The Tramp (Chaplin's World)**

Pour les groupes à partir de 10 personnes, réservation souhaitée environ 7 jours avant, sur [www.the-tramp.ch](http://www.the-tramp.ch) ou au 021 903 01 39.

- **Restaurant Alimentarium**

Pour les groupes dès 10 personnes, réservation souhaitée environ 7 jours avant, sur [www.alimentarium.org](http://www.alimentarium.org) ou au 021 924 44 18.

L'Alimentarium est fermé tous les lundis, sauf les lundis fériés.

DATE, SIGNATURE ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

**MONTANT GLOBAL**

CHF

TTC

J'ACCEPTÉ LES CONDITIONS DE VENTES figurant au verso de ce bon de commande. (case à cocher obligatoire)

J'accepte de recevoir des informations commerciales de la part Chaplin's World.

BY GREVIN SA « CHAPLIN'S WORLD »  
 N° TVA : CHE-100.468.361 TVA

CHAPLIN'S WORLD™ © BUBBLES INCORPORATED SA

# CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

## « OFFRE BILLETTERIE COMBINÉE »

### 1. LES PRESTATAIRES DE L'OFFRE BILLETTERIE COMBINÉE

Un accord commercial a été établi pour l'établissement d'une offre billetterie combinée entre les entités suivantes :  
ci-nommé « Titulaire » :

BY GREVIN SA, nommé Chaplin's World, situé Route de Fenil 2, 1804 Corsier-sur-Vevey

ci-nommé « Partenaire » :

Fondation ALIMENTARIUM, situé Quai Perdonnet 25, 1800 Vevey.

L'entité en charge du dossier de réservation est l'entité qui accueille le client en premier le jour de la prestation.

### 2. BILLETTERIE COMBINÉE DATÉE

L'offre billetterie combinée datée correspond à l'émission d'un billet d'entrée pour Chaplin's World et d'un billet d'entrée pour l'entité partenaire. Les billets d'entrée sont obligatoirement datés et doivent être consommés sur la même journée à la date définie dans le dossier de réservation. Un voucher pour les billets d'entrée du partenaire vous sera remis par l'entité en charge du dossier.

### 3. CONDITIONS DE RÉSERVATION « OFFRE BILLETTERIE COMBINÉE DATÉE »

La réservation pour une « offre billetterie combinée datée » en visite sans option doit être effectuée minimum 7 (sept) jours ouvrables avec un minimum de 15 (quinze) personnes payantes pour les groupes mixtes et un minimum de 10 (dix) personnes payantes (dont 80% d'élèves) pour les groupes scolaires.

### 4. MODIFICATION OU ANNULATION D'UN DOSSIER DE RÉSERVATION

#### a. Annulation partielle d'une réservation « offre billetterie combinée datée »

Toute annulation partielle (modification du nombre de participants) d'une réservation doit être notifiée par écrit ou par mail au Service Réservation de l'entité en charge du dossier. Dans le cas où l'annulation partielle est notifiée moins de 72 heures avant la date de la visite sans option et moins de 7 jours avant la date de la visite avec option de restauration, l'entité en charge du dossier émettra une facture à 100% du montant de la commande.

Dans le cas où le nombre de participants serait réduit à une quantité inférieure au minimum requis (15 personnes payantes pour une groupe, 10 personnes payantes pour un groupe scolaires), l'entité en charge du dossier appliquera au client la tarification public individuelle datée.

#### b. Annulation totale d'une réservation « offre billetterie combinée datée »

Toute annulation totale d'une réservation doit être notifiée par écrit ou par mail au Service de réservation de l'entité en charge du dossier. Dans le cas où l'annulation totale est notifiée moins de 72 heures avant la date de la visite libre ou moins de 7 jours avant la date de la visite avec option de restauration, l'entité en charge du dossier émettra une facture à 100% du montant de la commande.

### 5. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le dossier de réservation doit être soldé uniquement en CHF dans son intégralité le jour de la prestation à l'entité en charge du dossier. **Le paiement sur facture n'est pas autorisé.**

### 6. RÉCLAMATIONS

Les réclamations consécutives à un différend portant sur les modalités d'exécution des prestations des présentes doivent être formulées par écrit et adressées auprès du Service de Réservation de l'entité en charge du dossier dans les 15 (quinze) jours suivant la visite.

Afin d'éviter toute contestation, le justificatif de visite comportant le nombre de participants est signé par le client le jour de la prestation.